

Débat public

Quelle forêt pour nos enfants

« Produire mieux tout en préservant plus »

Lors du « Grenelle de l'environnement », le matériau bois a suscité un large consensus entre experts concernant ses vertus environnementales.

Depuis, dans l'esprit des décideurs, il semble hélas que le bois cache littéralement la forêt :

l'utilisation du matériau bois, censée résoudre tous les problèmes, occulte de plus en plus la mise en valeur des forêts à d'autres fins.

La production soutenue de bois en France a toujours reposé sur un équilibre réglementé entre fonctions sociales, économiques et écologiques, devant depuis plusieurs siècles la définition actuelle du développement durable.

Pourtant la gestion durable des forêts françaises semble aujourd'hui attaquée sur tous les fronts : loi de modernisation de l'agriculture et réécriture du code forestier, démantèlement et restructuration de l'Office National des Forêts, nouvelles directives de sylviculture...

Les résultats prévisibles ne seront peut-être visibles que progressivement dans nos forêts, mais hélas irréversibles sur le moyen terme.

Aux premières loges pour appréhender ces évolutions dangereuses, les forestiers de terrain entendent porter la question de l'avenir des forêts sur la place publique.

Le débat s'articulera autour de 4 thèmes principaux, étroitement reliés entre eux.

1. Des forêts, pour qui ?

A une époque où les inquiétudes sur l'environnement se généralisent, la forêt voit son rôle de sanctuaire plus que jamais renforcé. Elle est également perçue comme un lieu de détente pour un vaste public, à tel point que les bénéfices des loisirs en forêt en terme de santé publique ont fait l'objet de plusieurs études.

Les actes d'aujourd'hui façonnent la forêt de nos enfants : à nous de les aider à connaître et aimer les forêts, à eux de nous faire sentir ce qu'ils en attendent.

« Bien public » au sens du code forestier, sa gestion doit être l'affaire du plus grand nombre ; des instances de concertation existent, mais sont de plus en plus court-circuitées par les décideurs. Le volet forestier de la loi de modernisation récemment adoptée, prévoit la mise en place par les Préfets de

région de plans de développement forestier opposables aux tiers et aux autres démarches territoriales. Or ces plans ont pour objet essentiel "l'adéquation entre l'offre et la demande" en produits forestiers.

La forêt domaniale, propriété de l'Etat, n'a jamais fait l'objet de consultation populaire quant au rôle qu'elle doit jouer au bénéfice des citoyens. En forêt privée comme en forêt communale, la pression est de plus en plus forte pour inciter les propriétaires à exploiter plus de bois.

La production forestière est par nature tributaire du très long terme, ce qui a motivé depuis toujours une réglementation dérogatoire du droit commun, et l'intervention d'opérateurs publics dans la gestion. La révision générale des politiques publiques (RGPP) induit des diminutions d'effectifs drastiques au sein des organismes publics tels l'Office National des Forêts pour les forêts publiques, mais aussi les Centres Régionaux de la Propriété Forestière pour les forêts privées.

Ces économies (18% de postes en moins à l'ONF depuis 2002) excèdent les mesures prises pour d'autres organismes publics plus visibles du grand public, compromettant fortement le contrôle des travaux et exploitations sur le terrain.

Les orientations actuelles, fortement orientées vers l'approvisionnement de grands groupes industriels, mettent également en péril un nombre croissant de petites entreprises implantées en milieu rural.

2. « **Produire plus** » ou mieux ?

Domaine du long terme, la forêt se retrouve sous les feux de l'actualité, résumée par un slogan issu du Grenelle : « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité ».

Les statistiques sur la ressource en bois des forêts françaises, interprétées d'une façon plus ou moins contestable, occultent actuellement toute considération concernant les réels besoins et aspiration de la société quant aux produits de la forêt, et à ses autres fonctions. Le plan de développement national de la filière forêt-bois impose une augmentation de 40% des volumes exploités en forêts d'ici 2020, alors que le volume moyen sur pied des forêts françaises est actuellement inférieur à celui de nos voisins européens, et ce de 30 à 50%.

A l'ONF l'augmentation de la récolte des bois est en fait surtout prônée pour équilibrer son budget, en complément des suppressions de personnels. L'Etat se désengage toujours plus. Ces conditions sont une véritable hypothèque sur la gestion durable et sur la qualité du patrimoine forestier public.

Les excès de tous ordres sont incompatibles avec la gestion d'une ressource qui se développe sur des siècles. A cet égard le cas des gros arbres est exemplaire : doit-on raccourcir les cycles de production à outrance, au risque de se priver de cette ressource pour plusieurs décennies ?

Afin d'atteindre des objectifs de récolte irréalistes, la mécanisation se développe là où les propriétaires et les gestionnaires forestiers avaient jusqu'alors se l'interdire pour préserver les sols. Le tassement par les engins que l'on peut craindre sur de nombreux sols forestiers est de nature à les dégrader, voire les stériliser pour plusieurs décennies.

3. « **Préserver la biodiversité** » : **Comment ?**

Evoquée lors du « Grenelle de l'environnement », la protection de la biodiversité en forêt fait l'objet de très peu de décisions concrètes. Le rapport commandé en 2009 par le Président de la République à M. Puech sur la filière forêt-bois est le premier du genre à comporter aussi peu de propositions sur le sujet.

Les forêts abritent certes une diversité biologique essentielle, mais sont aussi le dernier milieu terrestre à rassembler sur des surfaces importantes des rôles de purification de l'eau, de renouvellement de l'oxygène et de régénération des sols. En France comme ailleurs, elles permettent de tamponner une bonne part des déséquilibres écologiques créés par l'activité humaine.

La frénésie actuelle en matière de mobilisation des bois s'accompagne dans les orientations politiques actuelles d'une remise en question de ces fonctions écologiques : le rapport Puech préconise de raccourcir les âges d'exploitation des bois de 20%, alors qu'il est établi que les stades âgés des peuplements forestiers abritent environ les deux tiers de la biodiversité forestière !

La création de filiales, ou de structures spécialisées par domaines d'activité au sein de l'ONF (travaux, mobilisation des bois, bureaux d'études) préfigure clairement une privatisation des secteurs clés de la gestion forestière. Les objectifs fixés à ces structures viennent en concurrence avec la gestion durable des forêts.

Cette partition des activités entraîne de fait la disparition du métier de garde forestier avec la spécialisation d'un grand nombre d'entre eux et la suppression de nombreux postes. Or la protection passe inévitablement par la connaissance, donc par la présence de professionnels de la forêt sur le terrain, au contact des associations et des institutions de protection de la nature.

La gestion forestière intégrée tend à disparaître. Ce sont ainsi d'innombrables initiatives pour améliorer les fonctions écologiques, présentes dans tous les actes de gestion, qui sont de moins en moins suivies ...

4. Le bois : matériau forcément écologique ?

Enfin, quand bien même on ne retiendrait que l'objectif de produire du bois, les orientations actuelles font-elles du bois un éco-matériau incontournable ?

Pour contrer les changements climatiques, le « bois-énergie » est présenté comme la panacée. Pourtant son bilan écologique ne peut être favorable qu'à certaines conditions. La loi de modernisation agricole ne prévoit aucune mesure en faveur des circuits courts de transformation : on laisse ainsi les territoires forestiers se vider de leurs entreprises de transformation.

De plus, divers usages sont en concurrence pour le matériau bois. La récolte de bois en pleine croissance en vue d'utilisations énergétiques doit-elle se développer, aux dépens d'une sylviculture visant la production de bois d'œuvre ? Celle-ci est certainement bien plus bénéfique que la production de bois énergie, non seulement en termes d'écologie forestière, mais aussi en termes de bilan carbone.

Les techniques de production de bois au travers de la sylviculture, qui prend des décennies, ne peuvent pas être dictées par les modes actuels d'exploitation et d'utilisation des produits.

Le sujet ne mérite-t-il pas un débat approfondi sur toutes les utilisations possibles des produits forestiers ?

En définitive, toutes ces questions ne peuvent trouver des réponses satisfaisantes que dans une réflexion multifonctionnelle, qui est le fondement même de choix soutenables sur le long terme.

Cela passe nécessairement par une appropriation du sujet par un vaste public, au moment même où l'ensemble des mesures politiques, et les attaques contre le service public forestier, conduisent à hypothéquer le long terme forestier pour satisfaire les seules demandes immédiates des grandes industries du bois.

En tant que citoyens et forestiers responsables, nous souhaitons porter publiquement la question :

"Quelle forêt pour nos enfants ?